

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VILLAGE ST-PIERRE
MRC DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Village Saint-Pierre tenue en la salle du conseil, mercredi 19 mai 2026 à 17:30 heures. La séance est présidée par le maire, Monsieur Roland Charest. Sont également présents, Madame la conseillère Lyne Rivest et Messieurs les conseillers Stéphane Arbour et Benoit Duval.

Est absent : Le conseiller Monsieur Denis Parent
Le conseiller Monsieur Jean-André Provost
Le conseiller Monsieur Benoit Blouin

Madame Marie-Claude Parent, directrice générale et greffière-trésorière est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

- 1- **Ouverture de l'assemblée**
- 2- **Mot de bienvenue**
- 3- **Adoption de l'ordre du jour**
- 4- **Embauche d'un sous-traitant et nomination à titre d'inspecteur municipal-
Monsieur Luc Boulianne**
- 5- **Période de question**
- 6- **Levée de l'assemblée**

1-OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire Roland Charest, déclare l'assemblée ouverte à 17:30 heures et le quorum est constaté.

2-MOT DE BIENVENUE

Monsieur le Maire Roland Charest souhaite la bienvenue à tous.

3-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour,

2026-05-097

Il est proposé par Monsieur Benoit Duval

Appuyé par Madame Lyne Rivest

Et résolu,

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 mai 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- EMBAUCHE D'UN SOUS-TRAITANT ET NOMINATION À TITRE D'INSPECTEUR MUNICIPAL- MONSIEUR LUC BOULIANNE

- CONSIDÉRANT** que la Municipalité fait face à un surcroît de travail au département de l'urbanisme et de l'inspection;
- CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'apporter un soutien à l'inspecteur municipal en place pour accélérer le traitement des dossiers, le suivi des permis et l'application des règlements;
- CONSIDÉRANT** que l'article 165 du *Code municipal du Québec* permet au conseil de nommer les fonctionnaires ou employés nécessaires à l'administration de la municipalité;
- CONSIDÉRANT** que l'article 119 (7°) de la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme* délègue officiellement le pouvoir spécifique de délivrer les permis de la municipalité;
- CONSIDÉRANT** que Monsieur Luc Boulianne dispose des compétences, des qualifications et de l'expertise requises pour accomplir ce mandat de soutien;
- CONSIDÉRANT** que l'offre de services soumise par Monsieur Luc Boulianne au taux horaire de 85,00 \$ respecte les besoins et les prévisions budgétaires de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

2026-05-098

Il est proposé par Monsieur Stéphane Arbour

Appuyé par Monsieur Benoit Duval

Et résolu,

1. **D'ACCEPTER** l'offre de services professionnels de Monsieur Luc Boulianne pour un mandat de soutien à l'inspection municipale.
2. **DE NOMMER** Monsieur Luc Boulianne à titre d'inspecteur municipal pour une durée indéterminée, afin de venir en aide à l'inspecteur en place.
3. **D'OCTROYER** à Monsieur Luc Boulianne les pouvoirs nécessaires à l'exercice de ses fonctions découlant de la réglementation municipale et des lois applicables, notamment le droit de visiter les propriétés, de vérifier la conformité des travaux et de documenter les infractions.
4. **DE FIXER** la date d'entrée en fonction officielle au **mercredi 20 mai 2026**, pour une **durée indéterminée**.
5. **D'ÉTABLIR** la rémunération de Monsieur Luc Boulianne au taux horaire de 85,00 \$.
6. **D'IMPUTER** la dépense découlant de cette résolution au poste budgétaire 02-610-00-419 (sous-traitant inspecteur municipal)
7. **D'AUTORISER** la directrice générale ainsi que le maire à signer l'entente de services professionnels découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5-PÉRIODE DE QUESTION

6-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

2026-05-099 Il est proposé par Monsieur Benoit Duval

Appuyé par Monsieur Stéphane Arbour

Et résolu,

Que la présente séance soit levée.

Heure : 17:45 heures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Roland Charest
Maire

Marie-Claude Parent
directrice générale greffière-trésorière